

le courage de suivre une politique logique et celui de dire non comme celui de dire oui.

Je n'ai pas constaté, et dans ce domaine j'ai certainement autant d'expérience que le député conservateur qui m'a précédé, que la Commission des libérations conditionnelles accorde des libérations à tort et à travers. En fait, j'ai eu connaissance de certains cas qui auraient mérité, selon moi, d'être étudiés, alors qu'ils n'avaient entraîné qu'un refus de la part de la Commission. C'est pourquoi je dis que la Commission n'accorde pas de libération à tort et à travers.

J'espère que cette motion sera adoptée. Je pense qu'il y a un accord dans ce sens et j'estime important que le comité étudie tous les aspects que comporte la motion, mais je demande instamment au comité ainsi qu'au solliciteur général de ne pas permettre à certains rustauds de nuire aux programmes et aux méthodes efficaces de réhabilitation qui cherchent sincèrement à réintégrer les criminels au sein de la société. Tel devrait être l'objectif de nos prisons et pénitenciers, c'est-à-dire, non simplement de punir des gens, de les emprisonner à perpétuité comme on l'a proposé, mais de les placer dans un milieu où ceux qui peuvent se réadapter en ont l'occasion et reçoivent la formation voulue. En ce qui me concerne, si une personne se réadapte grâce à ce genre de politique, alors toutes les erreurs qui pourront avoir été commises seront compensées.

[Français]

M. Gérard Laprise (Abitibi): Monsieur l'Orateur, je voudrais dire quelques mots au sujet de la motion qui a été présentée à la Chambre, vu la crise d'évasions que nous connaissons présentement. Il semble y avoir au Canada un grand nombre de crises auxquelles le gouvernement doit faire face, et l'on se demande laquelle réussira à renverser le gouvernement. Est-ce que ce sera celle qui sévit dans les prisons? Sera-ce celle du chômage, ou encore celle du coût de la vie?

A tout événement, celle qui nous préoccupe actuellement est assez sérieuse. Depuis deux ou trois ans au moins, le gouvernement a tenté d'apporter certaines réformes dans le domaine pénitentiaire, en vue d'aider les criminels à se réhabiliter, et il semble que dans de rares cas seulement les résultats ont été ceux que le gouvernement avait espérés. Mais malgré tous les adoucissements que le gouvernement a apportés au système pénitentiaire, il semble que ceux qui devraient en profiter le plus travaillent sans cesse à neutraliser les effets de ces réformes.

On cherche actuellement à trouver les causes des nombreuses évasions qui se sont produites, surtout depuis le début de l'année. On mentionne que dans les prisons fédérales du Québec seulement, depuis le début de l'année, 26 évasions ont eu lieu. Et l'on mentionnait dans les journaux ce matin que la Sûreté du Québec avait dû organiser un corps spécial de 60 policiers, dont l'unique objectif était de retracer les individus qui se sont évadés des institutions pénitentiaires.

Cela indique que la situation est devenue très grave, et je me demande si le fait d'assouplir les règlements pénitentiaires au Canada constitue la véritable solution au malaise. Je me demande si, après avoir tenté de réhabiliter certains individus à deux ou trois reprises, on doit continuer à perdre son temps.

● (2030)

L'ancien solliciteur général avait déposé tout un programme au cours de la dernière session; il avait même

Pénitenciers

mentionné que, dans certains pénitenciers, on ferait construire des terrains de golf. Je pense que c'était aller passablement loin! Et la façon dont on traite les criminels dans nos prisons rend jaloux quantité d'honorables pères de famille qui doivent trimer dur pour gagner leur vie.

Aujourd'hui, on constate que des bandits accusés de meurtre se promènent à travers la province avec chauffeur privé. Je ne serais pas étonné de constater qu'avant longtemps on leur paie des voyages à travers le monde. Et malgré tout cela, ces gens-là ne sont pas satisfaits.

A mon avis, monsieur l'Orateur, un système de réhabilitation devrait être instauré dans les prisons où sont surtout détenus les jeunes délinquants. Je pense qu'on devrait faire porter toute notre attention là-dessus.

Quand un individu a atteint un certain âge, qu'il a ignoré les lois de la société pendant 15, 20 ou 25 ans, je pense que c'est perdre du temps que de vouloir le récupérer et d'en faire un honnête citoyen comme les autres. Mais quand un jeune homme ou une jeune fille en est à sa première infraction et que nos institutions pour jeunes délinquants font défaut, c'est là-dessus qu'on devrait faire porter toute notre attention, et c'est alors, je pense, que l'on a toutes les chances possibles de récupérer ces jeunes avant qu'il ne soit trop tard.

On a avancé, au cours des derniers jours, certaines raisons qui auraient pu faciliter les évasions que nous avons connues. On dit que les gardiens de prison avaient peut-être soulevé des griefs dont on n'a pas tenu compte ou dont l'étude était retardée depuis de nombreux mois, et que c'est par insouciance qu'ils permettent ces évasions ou ferment les yeux sur la conduite de certains prisonniers.

Monsieur l'Orateur, je pense qu'il ne fait aucun doute que, chez les gardiens de prison, un malaise existe; on en a parlé à quelques reprises. On en a même traité ici, à la Chambre des communes. Si ces hommes qui ont une tâche vraiment difficile à remplir ne jouissent pas de conditions de travail et de salaire comparables à ce qu'on trouve ailleurs, j'estime qu'on pêche grandement à ce sujet.

Si une commission est nommée par le solliciteur général (M. Allmand) pour étudier ce problème, je pense qu'elle devrait commencer par celui-là, et elle en arriverait sûrement à des résultats.

A tout événement, monsieur l'Orateur, j'estime que la situation est sérieuse, qu'on devrait d'urgence l'étudier attentivement. Si une commission est nommée, comme l'a laissé entendre le solliciteur général, il faudrait que son rapport et ses recommandations ne tardent pas à venir; sinon, la situation va empirer encore avant que des mesures soient prises. Je ne suis pas certain que le gouvernement soit dans l'impossibilité ou dans l'incapacité d'agir présentement ou qu'il soit obligé d'attendre le rapport d'une telle commission.

Je demande donc, avec le plus de sérieux du monde, au solliciteur général d'agir rapidement dans ces cas-là. Les individus qui circulent actuellement sont dangereux; ceux qui ont quitté les cellules des prisons sont des individus dangereux qui mettent en danger la vie des gens qui doivent vivre en liberté et en sécurité, qui mettent aussi en péril la vie et la sécurité de ceux qui sont chargés de les retrouver et de les ramener en prison.